UBAtc
Union belge pour l'Agrément technique de la Construction asbl
rue du Lombard, 42
B-1000 Bruxelles
http://www.ubatc.be

Membre de l'EOTA et de l'UEAtc
Tél. +32 (0)2 716 44 12
Fax +32 (0)2 725 32 12
info@ubatc.be

Agrément Technique ATG avec Certification	Opérateur d'agrément	Opérateur de certification
ATG 13/S207 **Station de traitement du bois** **RABOTAGE ET SECHAGE DU BOIS SA** **(WOLMANIT CX10)** Valable du 16/05/2013 au 15/05/2018	Centre Technique de l'Industrie du Bois Allée Hof ter Vleest, 3 B-1070 Bruxelles www.ctib-tchn.be - info@ctib-tchn.be	Belgian Construction Certification Association Rue d'Arlon, 53 B-1040 Bruxelles www.bcca.be - info@bcca.be

⚠ **Depuis le 15/02/2005, le produit Impralit CCO est remplacé par le produit Wolmanit CX 10**

Titulaire d'agrément :

Rabotage et Séchage du Bois sa
Chaussée de Liège 160B
B-6900 Marche-en-Famenne

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément, membre de l'Union Européenne pour l'Agrément technique dans la construction (UEAtc, voir www.ueatc.com) et notifié par le SPF Economie dans le cadre de la Directive 89/106/CEE et est membre de l'Organisation Européenne pour L'Agrément Technique (EOTA - voir www.eota.eu). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent suivant un système pouvant être accrédité par BELAC (www.belac.be);

Vu la demande introduite par la société Rabotage et Séchage du Bois sa

Vu l'agrément du procédé Wolmanit CX10 (ATG 2347);

Vu l'avis du groupe specialisé "Bois" formulé lors de sa réunion du 30 novembre 2004 sur base du rapport présenté par le bureau exécutif "Bois" de l'UBAtc ;

L'agrément est délivré à la société Rabotage et Séchage du Bois sa pour sa station de traitement du bois utilisant le procédé de traitement préventif du bois Wolmanit CX10.

D'autre part, l'opérateur de certification BCCA déclare que la production répond aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été signée par le titulaire de l'agrément. L'agrément technique avec certificat comprend le contrôle de la conformité du traitement avec les prescriptions de l'agrément du procédé et de la station.

Date de publication : 16 mai 2013

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément	Pour l'opérateur d'agrément, responsable pour l'agrément technique	Pour l'opérateur de certification
Peter Wouters, directeur	Alain Grosfils, directeur	B enny De Blaere, directeur général

Le contrôle de la validité de ce texte d'agrément et la consultation de sa dernière version peuvent se faire via le site internet de l'UBAtc (www.ubatc.be) ou en prenant directement contact avec le secrétariat de l'UBAtc.